

**CÉSECÉM**



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



**POUR UN MIEUX VIVRE EN
MARTINIQUE GRÂCE À LA
PRODUCTION LOCALE**

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COOPÉRATION**



Flashez le QR code pour rejoindre le groupe WhatsApp du CÉSECÉM



SOMMAIRE

Introduction	page : 4
Présentation	page : 5
Objectifs	page : 5
Méthodologie de travail	page : 6
Atouts et faiblesses de la production locale	page : 6
<i>Au niveau de la production</i>	page : 6
<i>Au niveau de la consommation</i>	page : 8
<i>Vision des pouvoirs publics</i>	page : 9
Les propositions	page : 10
<i>Ce que souhaitent les entrepreneurs</i>	page : 10
<i>Ce que proposent les pouvoirs publics</i>	page : 11
<i>Ce que recommande la Commission</i>	page : 12
Annexes	page : 15
<i>Listes des personnes auditionnées</i>	page : 15
<i>Résultats du sondage réalisé</i>	page : 16



INTRODUCTION

Les crises successives intervenues depuis 2019 à travers le monde (sanitaire, économique, politique et sociale) ont affecté la Martinique et ont fait apparaître des changements de mode de consommation au sein de la population.

Les réductions et/ou les limitations des trafics maritime et aérien pendant cette période et les opérations de confinement de la population ont conduit à rechercher localement les voies et les moyens de maintenir un approvisionnement des foyers et de poursuivre une activité minimale pour le bien-être individuel.

Ainsi, selon le syndicat de la grande distribution, nous avons pu assister à une évolution du niveau de la consommation de produits alimentaires locaux de 25 à 30% au cours des dix dernières années.

Ces observations ont conduit les membres de la Commission Développement Économique et Coopération à travailler sur un rapport relatif à la production locale qu'ils ont intitulé « **Pour un mieux vivre en Martinique grâce à la production locale** ».

Les travaux menés dans ce cadre ont nécessité les compétences individuelles des membres de la

Commission, mais aussi et surtout l'audition d'acteurs économiques, politiques, des visites de sites et d'entreprises, des enquêtes et des analyses documentaires. Toutes ces références figurent sur une liste annexée au présent rapport.

Pour permettre un rendu, un groupe de travail composé d'une dizaine des membres de la commission, a été constitué et s'est réuni régulièrement en visioconférence, en salle ou sur le terrain. Des enregistrements sonores, des illustrations photographiques et graphiques et des rapports ont été réalisés.

Enfin, un sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de la population.

En conclusion, la Commission proposera des pistes de réflexion visant à développer la production locale.

PRÉSENTATION

Le développement de la production locale est aujourd'hui un enjeu majeur pour la Martinique.

Il est impératif de faire preuve d'intelligence, d'innovation, de créativité dans les différents secteurs de la production locale.

L'objectif est de :

- Créer :
 - des richesses sur le territoire,
 - des emplois,
 - des filières de formations adaptées
- Développer :
 - des opportunités professionnelles pour notre jeunesse,
 - des circuits courts respectueux de l'environnement
- Accroître notre sécurité économique face à l'instabilité de l'économie mondiale
- Contribuer au développement de l'attractivité de la Martinique.

Les productions locales, quelles que soient leurs natures, sont des expressions de notre patrimoine et de notre identité culturelle.

La production locale martiniquaise c'est :

- L'agriculture
- La pharmacopée
- La pêche
- L'artisanat
- L'industrie
- La recherche
- Les productions culturelles et artistiques (littérature, musique, arts graphique et plastique, cinéma, théâtre, danse, etc.)
- Les productions immatérielles telles que le digital.

Ces productions permettent une économie vertueuse en développant des flux financiers locaux qui bénéficient à tous les Martiniquais et permettent une structuration des investissements.

Diminuer notre dépendance aux produits importés permettra de renforcer notre économie de production avec de nombreux avantages cités précédemment : Emploi, formation, développement du patrimoine culturel et identitaire.

OBJECTIFS

Les travaux de la Commission visent à :

- Faire de la production locale une réponse pour un avenir responsable
- Permettre une meilleure représentation de la qualité de la production locale
- Sortir la Martinique de son hyper dépendance aux importations
- Inciter la population martiniquaise à consommer local
- Instaurer une sécurité socio-économique et environnementale
- Favoriser la création d'emplois et instaurer un dynamisme socio-économique par le développement de la production locale.

MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

L'apport propre des membres de la Commission, assistés par le personnel administratif du CÉSE-CÉM a été complété par :

- Des auditions d'acteurs de la production et de la consommation locales
- La collecte d'informations et de documents des personnes auditionnées
- Des visites terrain
- Un questionnaire sur les motivations des consommateurs martiniquais concernant la production locale
- La rédaction d'un rapport de synthèse des travaux par les conseillers.

Les auditions des acteurs ont été menées à partir d'une ligne directrice identique consistant à les interroger sur :

1. Leur implication au sein de la production locale
2. Leur niveau d'investissement dans leur secteur
3. Leurs avis concernant les obstacles au développement de la production locale en général et dans leur secteur d'activité.

Ces auditions ont été enregistrées avec l'accord des personnes interrogées.

ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA PRODUCTION LOCALE

Les éléments recueillis ont permis d'identifier les aspects positifs d'une production locale et les freins à son développement pouvant être déclinés soit au niveau de la production elle-même, soit au niveau du consommateur.

Au niveau de la production

Les positions diffèrent entre entrepreneurs d'une part, et élus et administrations d'autre part. En effet, les premiers mettent l'accent sur les difficultés rencontrées à produire localement, les seconds

soulignent leurs engagements et les outils mis à disposition des entrepreneurs, tout en reconnaissant des handicaps structurels.

... quelques atouts identifiés

La Martinique bénéficie d'un potentiel naturel exceptionnel lui permettant des productions spécifiques liées au climat, à la biodiversité et à sa position géographique dans la Caraïbe.

Les scientifiques observent et décrivent :

- Un très fort potentiel au sein de la biodiversité (Dr NOSSIN) qui doit être valorisé et protégé par le dépôt de brevets
- Des compétences locales reconnues grâce à des Martiniquais et des Martiniquaises bien formés et travaillant dans des laboratoires bien équipés (PARM)

- Des réalisations et des projets innovants tant dans le secteur alimentaire que dans le domaine de la conception digitale.

La capacité des Martiniquais à innover est reconnue dans tous les domaines.

Dans le domaine artistique, notamment dans celui des spectacles, les professionnels soulignent la disponibilité locale de compétences techniques (sonorisation, diffusion audiovisuelle).

Ils relèvent la très grande visibilité de notre territoire offerte grâce à la communication réalisée à l'occasion de grandes manifestations (tour des

voles, Baccha festival, Mercury Beach, carnaval, etc.). Cette communication est également utile pour nos entreprises.

De son côté, l'association martiniquaise pour la promotion de l'industrie (AMPI) apporte son assistance aux industriels de tous les secteurs de la production en tenant une veille législative et économique. Cette veille est d'autant plus importante que l'insularité de notre territoire et la spécificité de nos productions ne figurent pas au nombre des

priorités des pouvoirs publics nationaux, alors que la défense des intérêts des industriels nécessite des actions de lobbying tant sur notre territoire que sur le continent européen (Paris et Bruxelles).

L'exiguïté du territoire et la similitude des produits rendent difficile la mutualisation des moyens de production, les industriels se retrouvant souvent seuls sur un produit ou en situation de concurrence entre deux entreprises uniquement.



...mais des difficultés subsistent

Les besoins en matières premières agricoles diffèrent suivant les secteurs, allant de la satisfaction en matière de viande pour les bouchers à la nécessité de compléter l'offre de produits locaux par des produits importés pour capter la clientèle. Cette observation s'appliquant tant au sein des marchés communaux que dans la grande distribution alimentaire.

Les artisans-bouchers et les marchandes rencontrent des difficultés à écouler des invendus ou à utiliser les écarts de triage dans le cadre d'une diversification de l'offre alimentaire.

La crise sanitaire liée au chlordécone revient systématiquement dans les échanges, entraînant des contrôles sanitaires contraignants.

La production artistique semble la plus mal lotie, car même si l'offre est très diversifiée, les conditions de sa commercialisation rencontrent de nombreux obstacles de :

- Planification des manifestations
- Coûts des prestations liées à l'augmentation des coûts de transport
- Soutien financier des pouvoirs publics.

Du côté de France Travail (ex-Pôle emploi), il est relevé :

- Des obstacles administratifs. Les artistes sont rebutés par les démarches à effectuer pour régulariser leur situation. En réponse, France Travail met en œuvre des ateliers « retraite » ouverts aux personnes de plus de 57 ans pour leur expliquer les démarches à effectuer en vue de leur future retraite.
- Une méconnaissance des employeurs de leurs droits et obligations. En réponse France Travail organise des séances d'information des employeurs du spectacle pour la déclaration de leurs salariés.
- Un manque de professionnalisation. France Travail travaille sur la professionnalisation des intermittents du spectacle qui souffrent de méconnaissance de leurs droits et considèrent parfois qu'il n'est pas essentiel pour eux d'être en règle, d'être « visibles administrativement ».

Au niveau de la consommation

Notre analyse résulte de deux enquêtes :

1. L'audition de Madame MARIE Denise, Présidente de l'association des consommateurs de Martinique et de Monsieur HUYGUES DES-

POINTES François, Président du syndicat de la grande distribution alimentaire

2. Les résultats d'une enquête réalisée auprès de 116 personnes.

Il en ressort que :

- Sur l'engagement à consommer local
 - Peu de personnes y renoncent complètement (2,6%)
 - Toutefois, la détermination à consommer local est mitigée entre un engagement spontané (32%) et moyen (41%)
 - Les autres (23%) reconnaissant une insuffisance d'engagement
- Sur les freins à consommer local, viennent en ordre de priorité et à plus de 50%
 - Le prix tout, en acceptant majoritairement de payer légèrement plus cher, mais pas au-delà de 5%
 - La disponibilité
 - L'accessibilité
 - La traçabilité
 - La qualité, de manière minoritaire (19% des personnes interrogées)
- L'accessibilité de la production agricole locale demeure difficile en raison du manque d'espaces de vente, mais également de produits et de producteurs. Ce sondage met en exergue la nécessité d'une identification visuelle de la production locale, la marque « Cœur Martinique » créée l'an dernier par l'ensemble des acteurs économiques martiniquais, pouvant le permettre.

- Une confiance quasi totale des produits locaux par rapport aux produits importés est accordée majoritairement et en priorité en raison de :
 - La connaissance de leur origine
 - Leur qualité
 - Du respect de l'environnement
 - De la sécurité
 - Du respect des conditions de travail.

Les résultats de cette enquête sont en adéquation avec l'audition de la Présidente de l'association des consommateurs, Madame MARIE, qui salue la création du label « Cœur Martinique » et souligne les efforts réalisés en matière de respect des normes et de la qualité des produits.

Du côté patronal, Madame RODAP, Présidente du MEDEF, souligne l'objectif commun de renforcer les infrastructures et les filières de production pour développer l'autonomie alimentaire et mettre en valeur les richesses.

Elle souligne également la nécessité d'améliorer la charte entre les acteurs de la grande distribution pour mieux mettre en avant la production locale.

La réflexion actuelle du MEDEF est celle de la réforme de l'octroi de mer.



Vision des pouvoirs publics

Les auditions réalisées auprès des services de la Préfecture de Martinique ont mis en exergue les dispositifs financiers destinés aux entreprises :

- France 2030 qui, à travers un appel à manifestation d'intérêt (AMI), a sélectionné 15 lauréats aidés à hauteur de 6 M€ pour leur développement, afin de faciliter l'émergence de filières d'excellence, notamment dans les secteurs de l'énergie (hydrogène), de l'agriculture et de la santé.
- L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) a labellisé la CACEM et CAP NORD dans le cadre du dispositif « Territoires d'industrie » qui permet de verser des aides aux industriels, collectivités, associations ou autres porteurs de projet en lien avec l'industrie, jusqu'à 50 % de l'investissement, notamment pour le financement du foncier.
- L'État apporte aussi une aide à la production locale à travers les crédits d'impôt et des exonérations de charges.
- Un avenant au Contrat de Convergence et de Transformation de Martinique a été signé par l'État, la CTM et les communautés d'agglomération, ciblant particulièrement les secteurs du numérique, des biotechnologies et de l'économie circulaire.
- L'aide au fret, de 2 M€ par an, vise essentiellement les entreprises artisanales et les petites entreprises.

Madame LOWINSKI, Secrétaire générale adjointe pour les Affaires Régionales de la Préfecture de Martinique considère que les principaux freins au développement de la production locale sont :

- Les problématiques d'ingénierie de financement, y compris sur les secteurs de l'agriculture et de la pêche
- La structuration des filières et des entreprises elles-mêmes
- La forte dépendance aux intrants, que ce soit dans l'industrie ou dans l'agriculture
- L'octroi de mer qu'il convient de réformer
- L'insularité et l'éloignement du continent
- La taille du marché

- Le manque de formations techniques de haut niveau
- La rareté du foncier
- Le coût de l'énergie
- Les difficultés de valorisation de la production.

De leur côté, pour le développement de la production locale, les élus territoriaux mettent en avant :

- Les aides aux entreprises et en particulier le fonds territorial d'aide à l'investissement et les fonds européens
- L'octroi de mer, outil d'impulsion, permet le développement de l'industrie alimentaire, notamment de l'agro-transformation et
- Le projet de la Collectivité de structurer certains secteurs de production pour optimiser leur développement
- Le projet zone franche
- Un soutien à tous les opérateurs désirant valoriser ces atouts
- Les nouvelles possibilités de production agro transformée en phase de test au PARM.

Ces éléments sont valorisés par :

- Une forte demande pour la production locale
- L'existence de ressources en matières premières et en bio ressources, choix identitaire du consommateur
- Le développement du port et de l'aéroport
- La capacité d'initiative des martiniquais, en dépit des difficultés de coûts d'approvisionnement et de main-d'œuvre, des difficultés administratives et la concurrence élevée de l'importation.

Madame DI GERONIMO, au titre du Comité Martiniquais du Tourisme, met en exergue l'implication du CMT dans la production locale en :

- promouvant un tourisme responsable, qualitatif et accessible à tous. Elle met en avant la capacité de production des Martiniquais. À titre d'exemple, l'opération Martinique gourmande valorise la gastronomie martiniquaise à travers l'ensemble des métiers de bouche,

- accompagnant les artistes locaux,
- mettant en avant la production locale dans les salons (vannerie, poterie, travail du verre).

Le CMT a identifié 4 marqueurs à l'ensemble du territoire et veut les mettre en avant, en collaboration avec les 3 Offices de Tourisme Intercommunaux (OTI) :

- Le tourisme mémoriel
- Le tourisme bleu (mer)
- La nature et la biodiversité
- La gastronomie dont le spiritourisme (canne, sucre, rhum).

Elle considère que les principaux freins au développement de la production locale sont :

- Notre capacité à produire régulièrement en quantité suffisante. La structuration des filières doit pouvoir apporter la sécurité et la confiance dans l'approvisionnement
- La capacité à exporter notre production
- Le manque de coordination entre les acteurs.

L'exemple du spiritourisme montre la nécessité de faire participer l'ensemble de l'écosystème, pas seulement les distilleries.

LES PROPOSITIONS



Ce que souhaitent les entrepreneurs

La production matérielle nécessite de développer durablement les infrastructures en permettant l'accès à plus :

- De foncier notamment pour l'agriculture
- D'immobiliers bien équipés pour la transformation
- De zones franches d'activités.

Les conditions de financement doivent être revues en :

- Compensant les surcoûts de fabrication
- Favorisant certains mécanismes financiers et fiscaux comme la défiscalisation
- Défendant l'octroi de mer pour compenser le déficit de compétitivité de la production locale
- Finançant mieux les activités de production.

La révision de l'encadrement réglementaire constitue également une priorité, l'adaptation de nos produits tropicaux ne pouvant être traités comme ceux produits en zone tempérée.

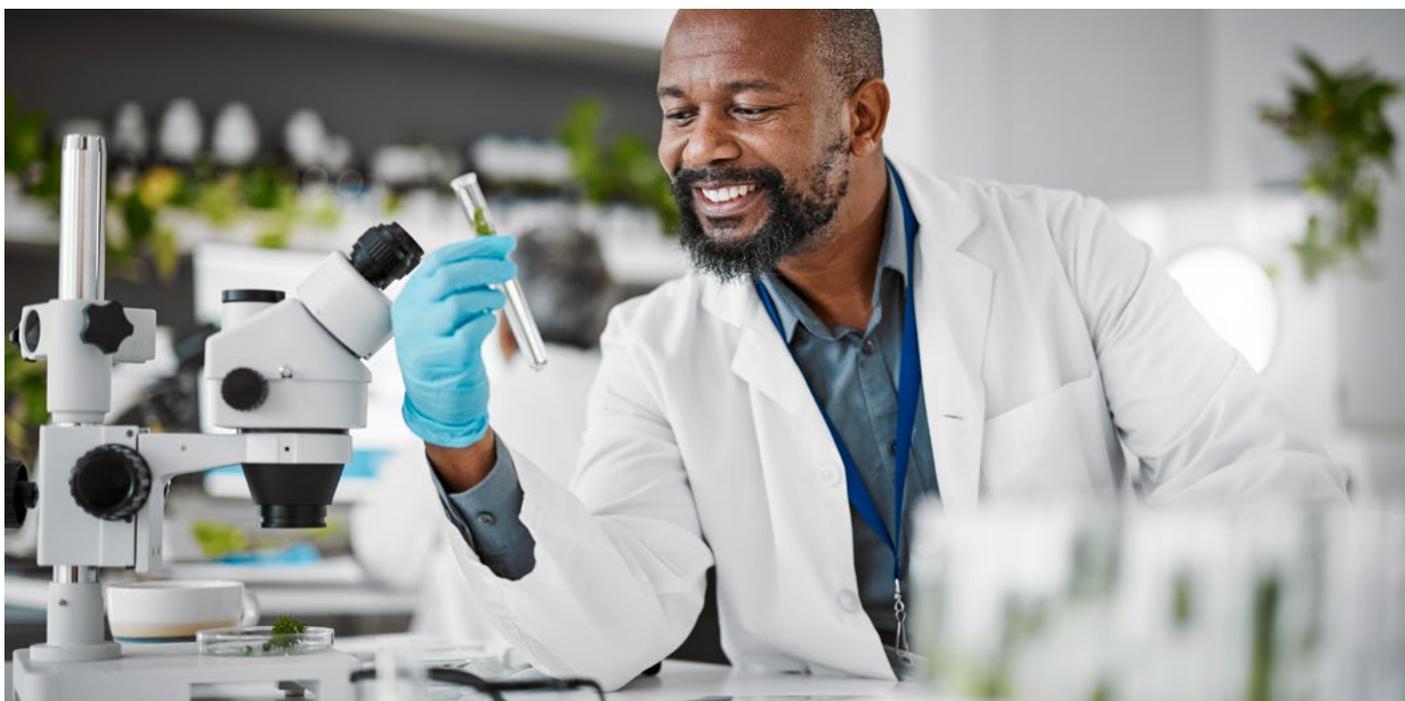
La visibilité apportée par les producteurs locaux avec la marque « Cœur Martinique » permet d'allier consommation responsable et qualité.

L'association des consommateurs tient à ce que l'environnement et les normes soient respectés, elle salue et encourage l'initiative des producteurs martiniquais mobilisés pour des productions de qualité.

Elle demande que plus de produits locaux soient intégrés dans le Bouclier Qualité Prix.

Selon elle, l'augmentation de la consommation permettra de maintenir des prix abordables.

En conclusion la Martinique doit nourrir sa population.



Ce que proposent les pouvoirs publics

Les propositions émanent principalement des services de l'État et sont relatives à :

- La structuration des filières y compris émergentes comme l'économie circulaire et la transition énergétique
- L'ingénierie financière et technique avec une structuration des écosystèmes
- La facilitation de l'accès aux financements européens, notamment pour les petites entreprises
- Le développement de la recherche/développement sur le territoire
- La réforme de l'octroi de mer
- La coordination des pouvoirs publics pour l'identification du foncier d'activité.

Concernant les métiers artistiques, les services de France Travail sont préoccupés par :

- La déclaration des salariés
- La professionnalisation des demandeurs d'emploi
- La régularisation des droits et obligations, compte tenu de la diversité des statuts (mono-actifs, activité principale, activité secondaire ou occasionnelle, etc.)

- Le Contrat d'Études Prospectives métiers des arts devrait travailler à l'adaptation des actions de formation aux besoins du territoire (exemple : formation d'acteurs) dans tous les secteurs artistiques (musique, son, lumière, etc.)
- L'allègement des charges pour les pluriactifs dont l'art n'est pas l'activité principale.

Le CMT avance des axes de réflexion ou d'actions autour de :

- La structuration des écosystèmes de production autour des espaces d'aménagement touristiques (circuits courts, vente directe, production de proximité) pour sécuriser la réponse aux besoins et faciliter l'acte d'achat
- L'allongement de la saison touristique pour garantir aux producteurs l'écoulement de leur production tout au long de l'année
- La coordination des acteurs institutionnels, notamment CMT-OTI pour une synergie de l'action et un partage des stratégies
- Une meilleure prise en compte de la diversité des acteurs du tourisme (ex. 9.000 meublés sur le territoire, mais seulement 700 classés, d'où la nécessité du recensement et de la régularisation pour une meilleure image qualitative du territoire).

Ce que recommande la Commission

L'audition des acteurs économiques, des chercheurs, d'ingénieurs et des représentants administratifs et politiques, les visites d'entreprises, de marchés communaux et de laboratoires scientifiques et l'analyse des éléments examinés par le groupe de travail conduisent à formuler des recommandations visant à favoriser le développement d'une production locale accessible à la consommation de notre population.

Une approche transversale

La commission considère qu'il faut absolument revoir l'angle d'approche des secteurs d'activités en étudiant l'ensemble de l'écosystème de la filière concernée par une production.

À l'exemple des filières agricoles animales et végétales, intégrant :

- la production,
- la transformation des produits,

Le développement des infrastructures

Au-delà des souhaits des entrepreneurs relatifs au développement des infrastructures, la commission recommande de faciliter l'accès à la terre des primo-exploitants « formés sans terre » à travers :

- l'augmentation des moyens d'intervention de la SAFER
- l'utilisation des moyens de contrainte juridique pour obliger à la mise en exploitation des terres en friches
- la meilleure activation de la banque de terres de la CTM

Une identification générale

La visibilité de la production locale doit être identifiée à travers une marque. « Cœur Martinique » initiée par les chambres consulaires, l'association martiniquaise pour la promotion de l'industrie (AMPI) et le syndicat de la grande distribution alimentaire (SGDA) doit être étendue à toutes les productions matérielles et immatérielles, produits de la mer et touristiques notamment.

En premier lieu, la commission souscrit complètement aux souhaits des entrepreneurs, premiers concernés par cette problématique.

En second lieu, elle propose que des mesures opérationnelles soient mises en œuvre dans les meilleurs délais en partenariat avec les acteurs répondant ainsi au souhait de définition d'un plan stratégique territorial.

- leur commercialisation tant sur les marchés de proximité qu'en grande distribution, voire à l'exportation.

Cette approche interprofessionnelle intégrera l'éducation de la jeunesse et la formation des Martiniquais opérant au sein de ces filières.

La commission recommande également une mise en synergie de la production locale et de la santé « mieux être et mieux vivre avec la production locale ».

- la diversification des formes juridiques permettant l'exploitation (pas besoin d'être propriétaire pour exploiter).

La réalisation d'un marché d'intérêt territorial (MIT) et des marchés de proximité pour faciliter l'écoulement de la production agricole locale (fruits et légumes) et des autres productions associées (artisanat, agro transformation, boissons) est fortement recommandée. Des études ont été réalisées au début des années 2000, mais n'ont pas abouti à des réalisations à ce jour.

La commission propose d'aider aussi le développement de sites et de plateformes internet tels que « productionlocale.com », association à but non lucratif dédiée à la promotion de la petite production locale martiniquaise, ou celui que le CÉSECÉM avait réalisé pendant la crise covid.

Une approche financière contrôlée

L'évaluation des politiques publiques doit être un élément de suivi du plan stratégique défini.

Parallèlement au travail mené avec les producteurs, la commission recommande de se préoccuper de l'intérêt du consommateur vis-à-vis de la production locale.

Les propositions s'articulent autour :

- de l'amélioration du POSEI pour favoriser la diversification agricole et l'adapter à la réalité de nos producteurs locaux à petites surfaces de culture
 - du développement des aides à la production locale
 - de l'allègement des charges sociales pour l'ensemble de la production locale permettant de favoriser l'embauche
- du développement de l'investissement public et privé sur les activités culturelles
 - de la nécessité d'améliorer la structuration des filières en réalisant :
 - un diagnostic,
 - une évaluation de la situation économique de chacun des secteurs considérés (ressources, moyens et niveaux de production, forces et faiblesses, etc.),
 - une étude prospective des secteurs (actualisation des anciennes études prospectives – CEP – 2017),
 - une étude sur les flux financiers générés par les activités culturelles, artistiques, événementielles (carnaval).

Une éducation de la jeunesse

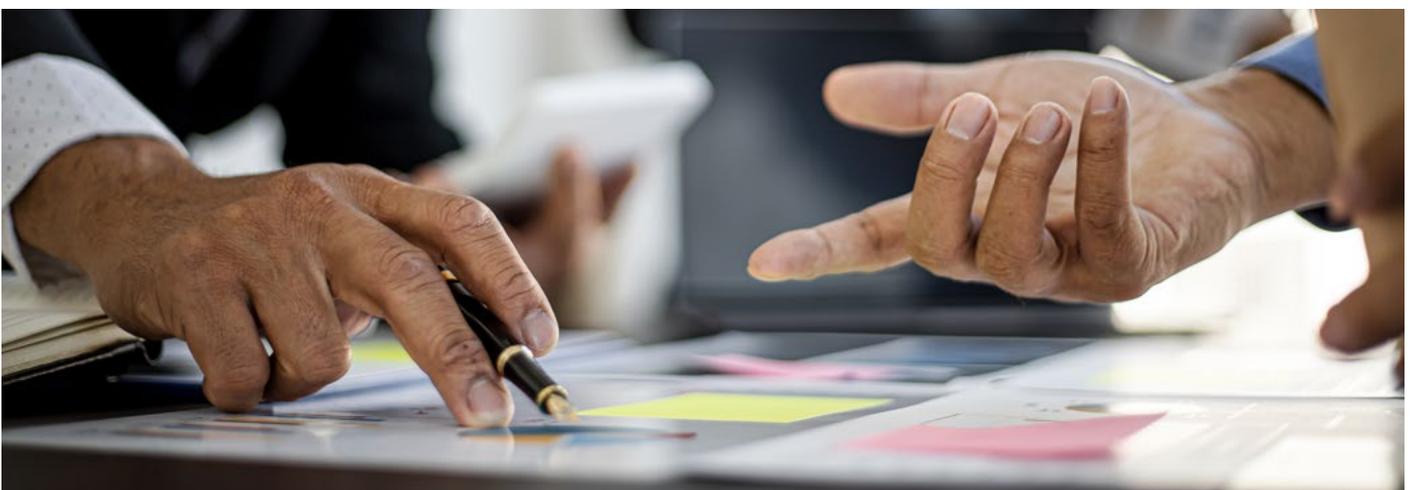
Le renforcement de l'éducation scolaire par l'appropriation du patrimoine et de l'identité territoriale est indispensable.

Ce dernier point vise à développer dans les écoles, l'apprentissage des danses, de la musique, des répertoires de chansons, des littératures traditionnelles, de la gastronomie, de la consommation locale responsable et l'éducation à la santé.

La réforme de l'octroi de mer¹

L'octroi de mer est un sujet fondamental pour la production locale, notamment pour :

- Sa protection
- Son développement économique endogène
- La création d'emplois.



¹ Ces remarques n'engagent pas le CÉSECÉM dont la réflexion sur l'octroi de mer est en cours et n'a pas encore donné lieu à validation par ses instances internes.

Les filières de production

La commission recommande d'augmenter la production sucrière. On ne produit en Martinique que 4.000 sur 12.000 tonnes de sucre consommées, soit 30%. La commission s'inquiète de l'importation massive de sucre par la SAEM du Galion, dernière usine sucrière de Martinique qui en comptait encore 14 en 1952.

La solution à ce déficit de production sucrière passe par l'augmentation des superficies agricoles destinées à la production de canne à sucre.

Augmenter la production de la pêche locale pour « sécuriser » l'approvisionnement en :

- modernisant la flotte avec un nouveau type de navires sécurisés
- augmentant le nombre de pêcheurs enrôlés (aujourd'hui moins de 700 quand ils étaient encore plus de 1.200 en 1985)
- attirant et formant les jeunes à ce métier.

Augmenter la production de l'aquaculture, aujourd'hui quasiment à l'arrêt en :

- développant la production d'alevins et
- sécurisant contre les vols dans les fermes aquacoles.

Cette recommandation vise à répondre à la demande croissante de la population, des restaurants et des hôtels.

Le développement des activités du BTP nécessite :

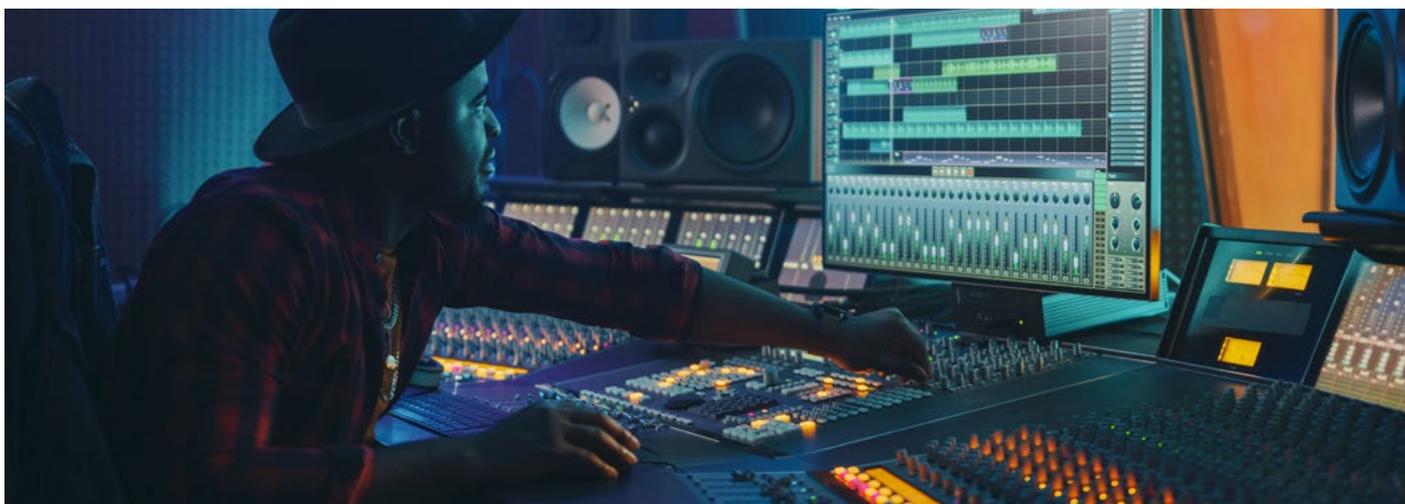
- une révision des normes,
- une diversification des moyens de contrôle et de certification pour permettre de développer des produits locaux utilisables dans la construction,
- la création d'un centre d'études et de recherche à l'exemple du CIRBAT de la Réunion (Centre d'innovation et de recherche du bâtiment).

Pour les métiers du spectacle, la commission propose d'améliorer les conditions de transfert et d'accueil des artistes invités, notamment lors des festivals territoriaux ou d'autres manifestations d'envergure, constituant également une priorité en leur facilitant des accès prioritaires aux formalités de contrôle et de voyages vers notre territoire « fast track ».

Il va de soi que les conditions d'hébergement du plus haut de gamme sont nécessaires pour favoriser des souvenirs les plus agréables de notre pays.

La commission suggère une stratégie partenariale de valorisation du territoire par le biais d'accompagnements des artistes dans le cadre de leurs productions, représentations et spectacles hors du territoire et sur tout marché d'intérêt ou prospecté.

Par ailleurs la commission est soucieuse du besoin d'allègements de charges liées à l'emploi des artistes et suggère une sensible modification des règles et notamment un allègement des charges pour les artistes déjà couverts dans le cadre d'une autre activité. Il faut éviter des cumuls de taxation et éviter de complexifier et d'alourdir les charges.





La grande distribution nécessaire au développement de la production locale

L'essentiel de la production locale, et particulièrement la production alimentaire, est commercialisé par la grande distribution. Son développement passe donc par une politique volontariste des distributeurs.

Le système des marges arrière qui pèse sur les prix à la consommation doit être remis en cause.

Il conviendrait d'augmenter le nombre de produits locaux dans le Bouclier Qualité Prix avec un objectif de 35%.

ANNEXES

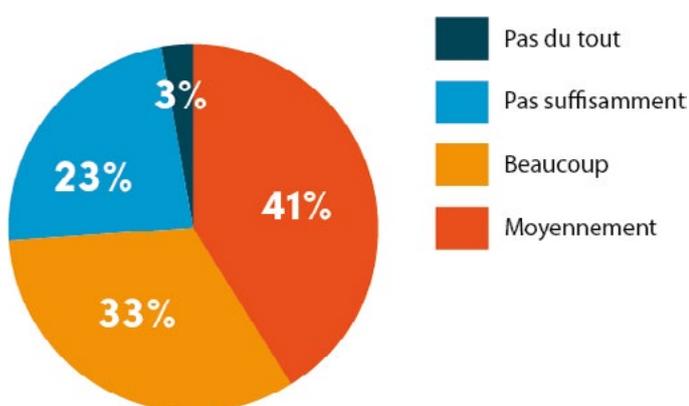
Listes des personnes auditionnées

- Mme CAPRON Josiane, Présidente de l'association martiniquaise de promotion de l'industrie
- Mme LOWINSKY, adjointe au Secrétaire général pour les affaires régionales de la Préfecture de Martinique (SGAR), le 17 octobre 2023
- Mme MARIE Denise, Présidente de l'Association des consommateurs de Martinique
- Mme MENAQUI Livia, gérante du Restaurant le GUERIN et
- plusieurs marchandes au marché de à Saint-Pierre
- Mme ROCHEFORT Katia, directrice du Pôle Agro ressources et de Recherche de Martinique (PARM)
- Mme RODAP Catherine, Présidente du MEDEF Martinique
- Mme THELINEAU Eliane, responsable d'équipe au sein de Pôle emploi « spectacles »
- Mme DI GERONIMO Bénédicte, conseillère exécutive de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM), Présidente du Comité Martiniquais du Tourisme (CMT) et
- M. BRIVAL Bruno, directeur du Comité Martiniquais du Tourisme (CMT), le 17 octobre 2023
- M. HUYGUES DESPOINTES François, Président du syndicat de la grande distribution alimentaire (SGDA), Président du groupe de distribution SAFO
- M. JEAN-LOUIS Hugues, fondateur et gérant de l'Appalooza Arena
- M. LEPINGLE Lémuel, boucher au marché de Saint-Pierre
- M. MONROSE Nicaise, conseiller exécutif de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM), Président du PARM
- Dr NOSSIN Emmanuel, pharmacien

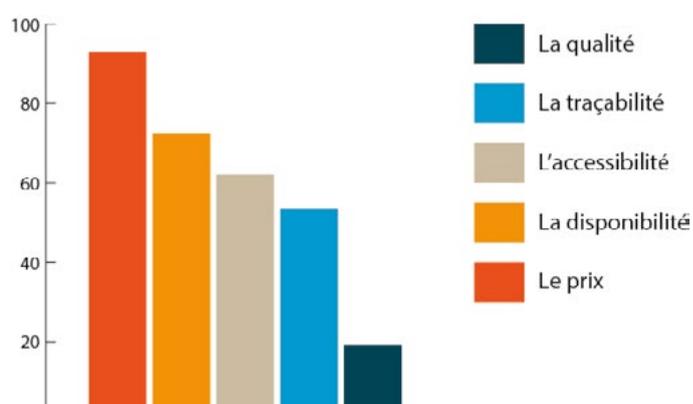


Résultats du sondage réalisé

Dans vos choix de consommation, privilégiez-vous la production locale (alimentaire, culturelle, artisanale...)?



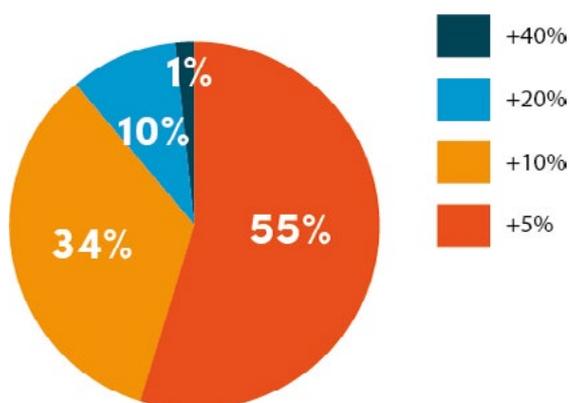
Selon vous, quels sont les principaux freins à la consommation de la production locale ?



Êtes-vous prêt à payer plus cher pour une production locale ?



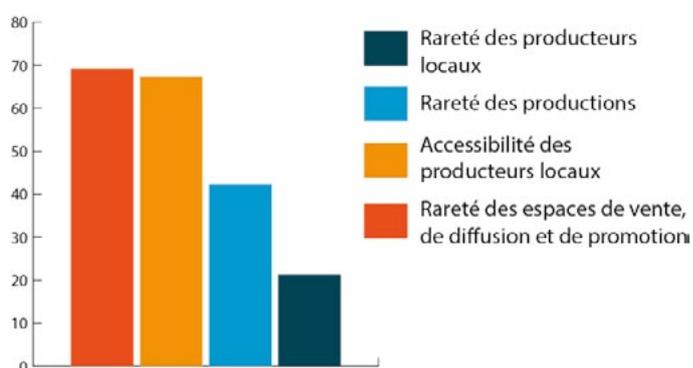
Dans quelle proportion ?



Pour vous, est-il facile de trouver des productions locales ?



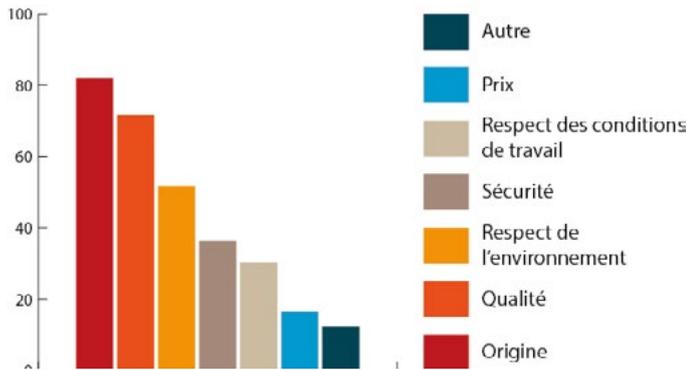
Pour quelle raison ?



Faites-vous confiance aux productions locales ?



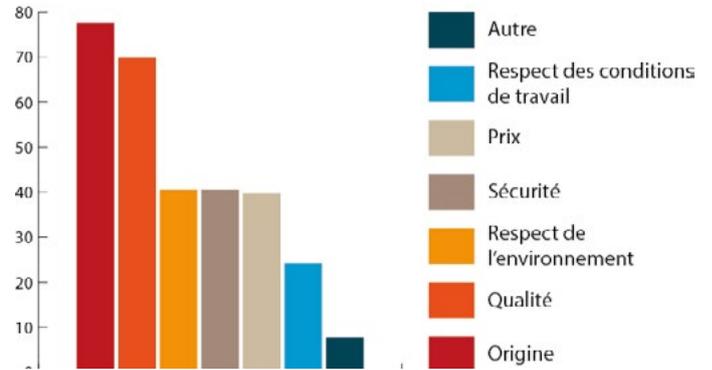
Pourquoi ?



Faites-vous confiance aux produits importés ?



Pourquoi ?



Pensez-vous que le développement de la production locale puisse favoriser la création d'emplois et d'activités économiques en Martinique ?



Pensez-vous que le développement de la production locale permettra à davantage de jeunes de réussir leur vie professionnelle en Martinique ?



Pensez-vous qu'une augmentation de la consommation de productions locales entrainera une baisse des prix ?



Est-il toujours facile pour vous de différencier une production locale d'une production importée ?



Connaissez-vous la marque Cœur Martinique ?



Pouvez-vous citer les produits commercialisés avec la marque Cœur Martinique ?



Autres projets susceptibles de vous intéresser

[PLATEFORME] **Du producteur aux consommateurs**

Publié le :
27/05/22



[DÉBAT] **Autonomie alimentaire de la Martinique :
réalité ou utopie ?**

Publié le :
19/05/22



[Note informative] **10 Questions sur : Les initiatives
d'agriculture urbaine**

Publié le :
01/06/22





CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

www.cesecem.mq

